Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260923-DPEJS_26_09_02-DE

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 23 septembre de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni à Douarnenez, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 26
Jocelyne POITEVIN, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Marie-Pierre GUILCHER, François PHILIPPE, Christelle DRÉANO, Françoise PENCALET, Gaëtan OLIVIER, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, Julien LAOUÉNAN, Henri SAVINA, Philippe CORNEC, Catherine LAMOUR – GENTRIC, Marie-Pierre COSQUER.
Pouvoirs : Isabelle STEFANUTTI, pouvoirs Sébastien THOMAS
Gildas HEMERY, pouvoirs Philippe LE MOIGNE
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
François GUET, pouvoirs à Marie-Pierre BARIOU
Jean-Loup THIVET, pouvoirs à André GUILLEMOT
Excusé :

Secrétaire de séance : Marc RAHER

**DELIBÉRATION N° DPEJS-26-09-02**

**OBJET : Sollicitation de l'avis des membres du Conseil communautaire pour la poursuite de la réflexion engagée autour du Pôle Santé**

**Rapporteur : Françoise LAOUENAN-LE LEC**

**Vu** la délibération n° DDEHU-25-07-02 du 3 juillet 2025 par laquelle Douarnenez Communauté s'est positionnée favorablement sur l'acquisition de la parcelle référencée au cadastre de la commune de Douarnenez section AP n°244, afin que puissent notamment s'y installer des activités médicales et tertiaires ;

**Vu** l'arrêté n° AR 02-2026 du 20 janvier 2026 de la Présidente de Douarnenez Communauté prescrivant la modification n°6 du PLU de Douarnenez, modification ayant notamment pour objet de classer en zone Uib une partie de la parcelle cadastrée AP 244 sur le parc d'activités de la Sainte-Croix, classée en zone Uic au PLU opposable, afin d'y accueillir des activités de services ;

Afin de renforcer et de développer l'offre de soins primaires sur son territoire, Douarnenez Communauté a confié à la société Office Santé la réalisation d'une étude destinée à évaluer les besoins du territoire en matière d'offre de soins et à identifier les solutions les plus pertinentes pour y répondre, notamment à travers la création d'un pôle de santé multi-activités.

Le diagnostic territorial réalisé dans le cadre de cette étude met en évidence un vieillissement marqué de la population, susceptible d'entraîner une augmentation significative des besoins en soins primaires au cours des prochaines années. Cette évolution concerne notamment les besoins en médecins généralistes et spécialistes, en infirmiers, en masseurs-kinésithérapeutes et en chirurgiens-dentistes.

Dans ce contexte, l'un des principaux enjeux pour Douarnenez Communauté consiste à renforcer l'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé et à favoriser leur installation. Cela suppose notamment de proposer des conditions d'exercice attractives, de

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260923-DPEJS_26_09_02-DE

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260923-DPEJS_26_09_02-DE

lutter contre l'isolement des praticiens et de favoriser le développement de modes d'exercice coordonné et pluriprofessionnel.

Sur la base de ce diagnostic, le scénario proposé repose sur l'hypothèse du regroupement, au sein d'une maison de santé pluriprofessionnelle, d'environ 15 à 20 professionnels de santé actuellement installés à Douarnenez et ayant manifesté un intérêt pour intégrer un nouvel équipement. Ce projet serait également susceptible d'accueillir de nouveaux professionnels dans les disciplines aujourd'hui sous-représentées sur le territoire, notamment des médecins généralistes et des masseurs-kinésithérapeutes. L'objectif est ainsi de créer un environnement d'exercice attractif, susceptible de favoriser l'installation de nouveaux professionnels et de contribuer, à terme, au renforcement de l'offre de soins sur le territoire.

De plus ce futur équipement ou pôle santé, intègrerait possiblement des services de l'hôpital à savoir le SSIAD, le CLIC ainsi qu'une plateforme de répit. Cette participation du CH inscrit naturellement le projet dans une dimension d'intérêt communautaire. En effet le CLIC, le SSIAD ainsi que la plateforme de répit sont des services mobilisés sur l'ensemble du territoire.

Dans cette perspective, Douarnenez Communauté a acquis, le 8 juillet 2026, le terrain de la Sainte-Croix susmentionné, identifié comme un site susceptible d'accueillir ce projet.

La Présidente de Douarnenez Communauté propose donc au Conseil communautaire de se prononcer sur la poursuite de la démarche engagée et de l'étude actuellement menée avec Office Santé, afin de permettre l'approfondissement du scénario retenu et la définition des conditions de réalisation du projet.

La poursuite de cette démarche devra notamment permettre de préciser le programme de l'opération (nombre de professionnels, surfaces, locaux, équipements, stationnement, etc...), les besoins fonciers, les modalités de réalisation du projet ainsi que les conditions de cession du terrain nécessaires à sa mise en œuvre. Ces différents éléments feront l'objet, le moment venu, des délibérations et autorisations requises par le Conseil communautaire, notamment en ce qui concerne les modalités de cession du foncier et, le cas échéant, les procédures d'urbanisme nécessaires à la réalisation de l'opération.

**Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 septembre 2026,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** (2 Abstentions : M. GONIDEC, F. PENCALET) **de :**

- **ACTER** la poursuite de la démarche engagée et de l'étude actuellement menée avec Office Santé,
- **DONNER** un avis d'intention favorable à la vente d'une partie de la parcelle AP 244 en cas de concrétisation possible du projet de création d'un Pôle Santé selon les conditions financières et techniques alors négociées.

**Fait et délibéré le 23 septembre 2026.**
**La Présidente,**
**Jocelyne POITEVIN**

**Le secrétaire,**
**Marc RAHER**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DOUARNENEZ COMMUNAUTÉ

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260923-DPEJS_26_09_02-DE